

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur le Postulat David Raedler et consorts au nom des vert.e.s vaudois.e.s –
Savoir citer Goethe est nécessaire, mais pouvoir discuter avec nos voisins l'est tout
autant : pour une stratégie concrète d'apprentissage du suisse-allemand (23_POS_14)

Rappel du postulat

"Dr Goethe zitiere isch wichtig, aber s'isch genau so wichtig mit öisne Nachbere uf dr andere Siite vom Röschtigrabe rede zchönne"

Le multilinguisme de la Suisse constitue l'une de nos fiertés les plus marquées : tant par nos quatre langues nationales que par toutes les diverses autres langues qui sont parlées par les habitantes et habitants de nos régions, la diversité linguistique est caractéristique de la culture helvétique. Une culture qui nous rend d'autant plus fiers qu'elle s'inscrit sur un territoire géographique relativement limité, de sorte qu'il est simple de passer du français à l'allemand, puis de l'italien au romanche, en quelques arrêts de train. Le Canton de Vaud lui-même borde pas moins de trois cantons bilingues, dont l'un borde lui-même le Tessin.

Malgré cette proximité, l'apprentissage des autres langues nationales ne suit pas toujours le cours d'un long fleuve tranquille. Au contraire, nombreuses et nombreux sont les étudiantes et étudiants qui ont passé des nuits blanches à apprendre notamment du Wortschatz à n'en plus pouvoir, afin d'espérer assurer un semblant de maîtrise en allemand. Un exercice qui, une fois confronté à la réalité de la Suisse alémanique, apparaît parfois en décalage de la réalité. Car alors que l'allemand constitue naturellement l'une de nos quatre langues nationales, et est utilisé dans un contexte officiel, la vie de tous les jours s'exprime plutôt en suisse allemand. Ou plutôt en suisses allemands, tant la diversité régionale modèle cette langue qui nous est le plus souvent inconnue. Car nos voisins maîtrisent la diglossie de façon particulièrement marquée et privilégient, dans des contextes décontractés ou familiaux, le suisse allemand. Une pratique qui s'étend également au monde professionnel, où les réels contacts avec ses collègues se font également dans cette langue. Ainsi, sur le marché du travail, le suisse allemand représente la langue la plus fréquemment parlée en Suisse (63% des personnes actives occupées), suivi de l'allemand standard (34%), du français (28%), puis de l'anglais (21%) et de l'italien (8%) [1].

Ces dernières années, notamment suite à plusieurs objets ayant été déposés et discutés par-devant notre Grand conseil [2], le Canton de Vaud a passablement développé son offre de séjours linguistiques. C'est ainsi notamment que des responsabilités de référents-es au sein des établissements pour des échanges ont été créés et qu'une déclaration commune avec le canton de Zürich pour encourager les échanges a été signée [3]. Ces démarches, essentielles en vue d'encourager au mieux les échanges entre les régions de Suisse, ne permettent toutefois que très partiellement d'acquérir les notions de base en suisse allemand. Pire : en étant uniquement habitués à l'allemand standard, les étudiantes et étudiants au bénéfice de ces échanges peuvent se retrouver confrontés à des difficultés lors de leur séjour.

Plusieurs initiatives ont été développées ces dernières années dans plusieurs cantons voisins pour favoriser un apprentissage du suisse allemand, tant parmi les plus jeunes qu'à l'école obligatoire et post-obligatoire. Chaque fois avec l'objectif d'assurer au-moins un minimum de connaissances et favoriser au mieux son apprentissage futur. A ce jour en revanche, le Canton de Vaud semble rester en retrait de ces développements et continue d'axer son approche sur l'allemand – évidemment nécessaire, mais non suffisant en Suisse.

Dans l'ensemble, il est impératif aujourd'hui qu'une réelle stratégie liée à l'apprentissage du suisse allemand soit adoptée. Une stratégie qui devrait examiner la meilleure façon et le meilleur moment de proposer des cours de suisse allemand à l'école, obligatoires ou facultatifs. Afin, au final, que les étudiant-e-s vaudois-e-s puissent disposer des notions requises pour maîtriser non seulement la langue de Goethe, mais aussi et surtout celle de Dürrenmatt.

A la lumière de ce qui précède, les signataires demandent au Conseil d'Etat d'élaborer une stratégie liée à l'apprentissage du suisse allemand dans les écoles et centres de formation vaudois.

[1] Statistiques OFS sur les langues au travail ; <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions/langues.html>.

[2] Voir par exemple la Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts – Mobilité des élèves pour les échanges linguistiques, que faire pour l'améliorer ? (19_INT_285) ainsi que la Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Florence Bettschart-Narbel et consorts – Mobilité linguistique : pourquoi le canton de Vaud est-il à la traîne ? (19_INT_291), toutes deux de novembre 2019.

[3] 17_POS_87 : Rapport de la Commission chargée d'examiner le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Hugues Gander et consorts concernant les échanges linguistiques en 12ème année LEO – une pierre, deux coups ? p. 1.

Déposé le 28 février 2023 et examiné le 31 mars 2023 par la Commission thématique de la formation qui en a recommandé la prise en considération, ce postulat a été renvoyé au Conseil d'Etat par le Grand conseil dans sa séance du 28 novembre 2023.

Rapport du Conseil d'Etat

1. PREAMBULE

Le plurilinguisme est un élément fondamental de la Suisse. Constitutif de notre identité nationale, il assure l'adhésion de toutes et tous à un projet politique commun et nous relie à d'autres cultures linguistiques. Le rapport aux langues est donc un thème politique essentiel qui suscite naturellement de nombreux débats dans les cantons, lesquels sont responsables de leur enseignement.

Pour la minorité linguistique que constituent les Romands, l'apprentissage des langues nationales est une priorité politique indiscutable. La maîtrise de la langue majoritaire, l'allemand, par les élèves romands se fonde sur des accords intercantonaux, puisque le Plan d'étude romand (PER), qui régit les missions de l'école, mentionne expressément l'apprentissage de l'allemand standard. En revanche, les dialectes alémaniques, bien que constituant un vecteur de communication important outre-Sarine, ne peuvent être qualifiés de langue nationale. Ils ne s'inscrivent donc pas comme un objet d'apprentissage obligatoire, mais relèvent davantage de la responsabilité individuelle.

Au-delà de ces questions institutionnelles, se pose la question de la mise à disposition des ressources nécessaires pour permettre d'élaborer une stratégie plus ambitieuse d'enseignement des dialectes alémaniques. L'évolution de la société nécessite d'adapter en continu la structure de la grille horaire pour les élèves vaudois. L'éducation au numérique et à la citoyenneté sont notamment des matières récemment intégrées dans le cursus scolaire, ce qui a déjà exigé des arbitrages minutieux pour éviter de surcharger les élèves. Dans ce contexte, l'ajout de l'enseignement du suisse-allemand comme nouvelle matière dans la grille horaire est une option à écarter. Outre ces contraintes temporelles, l'impact financier et les difficultés de recrutement des enseignants maîtrisant le dialecte compromettent la faisabilité d'un tel projet. Par ailleurs, sur un plan pédagogique, il serait nécessaire de sélectionner une variante du suisse-allemand, ce dernier différant significativement entre les cantons, voire les régions alémaniques.

Toutefois, le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) ne nie pas l'importance de confronter les jeunes du Canton aux dialectes de nos concitoyens outre-Sarine. De nombreuses mesures déjà en place ou en cours de discussion s'inscrivent dans la volonté de développer les compétences de nos élèves en la matière. Ces mesures s'orientent principalement vers la promotion de la mobilité, via une collaboration intercantonale accrue et de nouveaux outils à disposition des familles, et sur la sensibilisation par la production de nouveaux manuels romands pour l'enseignement de l'allemand. La stratégie du Conseil d'Etat consiste donc à soutenir les démarches personnelles d'apprentissage, sans inscrire l'enseignement du suisse-allemand dans le programme pédagogique.

À noter que le Conseil d'Etat ne partage pas l'affirmation de l'auteur du postulat selon laquelle l'apprentissage des langues dans le Canton se limite au vocabulaire. En effet, les enseignantes et enseignants en langue sont encouragés depuis plusieurs années à opter pour une démarche actionnelle qui vise à améliorer les compétences linguistiques par le biais de projets concrets et sensés afin d'assurer l'engagement actif des élèves.

Le présent rapport dresse un état des lieux de la stratégie actuelle de l'apprentissage du suisse-allemand au moyen de ses deux éléments-phares, à savoir la mobilité et la sensibilisation, avant de présenter les projets en cours d'élaboration ou de déploiement pour renforcer encore cette stratégie.

2. ETAT DES LIEUX

2.1 Mobilité

Les possibilités d'échanges linguistiques sont multiples durant l'ensemble du parcours scolaire. L'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité, Movetia, offre de généreux subsides financés respectivement par l'Office fédéral de la culture (OFC) pour l'école obligatoire et postobligatoire, et par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour les hautes écoles. Destinés à des élèves individuels, des classes ou des enseignants, ces échanges

ont une durée allant de quelques jours à une année scolaire complète et ont lieu durant le temps scolaire ou les vacances.

Le Conseil d'Etat s'est engagé dans la promotion de la mobilité outre-Sarine en 2021, lors de la signature d'une déclaration d'intention avec le gouvernement du canton de Zurich. Cette démarche politique s'est concrétisée les années suivantes par des accords et conventions entre ces deux cantons, afin de mettre en œuvre la facilitation des échanges linguistiques pour la formation professionnelle (en 2022), l'école obligatoire (2023) et la formation gymnasiale (novembre 2024).

A l'école obligatoire, différents programmes sont proposés aux directions et au corps enseignant. Le service en charge des échanges et de la mobilité à la Direction pédagogique propose un soutien organisationnel aux porteurs de projets. La culture de la mobilité est insufflée par un plan d'action cantonal qui a introduit un réseau de référents dans la quasi-totalité des établissements de l'école obligatoire. Outre la convention susmentionnée avec le canton de Zurich, les partenariats avec d'autres cantons ou directement avec des écoles alémaniques sont en augmentation. Enfin, une nouvelle directive¹ régit le concept de douzième année linguistique, permettant aux élèves de répéter la dernière année de l'école obligatoire dans un établissement situé dans une autre région linguistique.

A l'école de maturité, la maturité bilingue permet aux étudiants de s'immerger dans une autre culture, en Suisse alémanique et à l'étranger, pendant trois mois ou une année scolaire complète. En outre, le programme *e-tandem* permet à des classes de correspondre puis de rencontrer des élèves alémaniques à travers un projet linguistique. La récente signature de la convention susmentionnée entre les cantons de Vaud et Zurich² permettra de davantage stimuler les échanges intercantonaux. À noter que l'Ordonnance du 28 juin 2023 sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM ; RS 413.11) pose la mobilité comme un élément essentiel de la formation ; elle charge en effet les cantons de mettre en place les conditions nécessaires à la participation d'activités d'échanges et de mobilité dans une autre région linguistique (art. 22 OR).

Enfin, dans les formations duales, les apprentis peuvent effectuer des immersions en Suisse alémanique et à l'étranger, bien que cette possibilité soit de facto limitée aux grandes entreprises disposant de succursales dans plusieurs régions linguistiques. Les administrations cantonales participent également à ce système en s'échangeant des apprentis.

Le Canton de Vaud fait un usage important des subsides de Movetia, comme démontré par le Tableau 1 ci-après. Il figure au premier rang des cantons suisses pour les échanges au cycle primaire de l'école obligatoire et se classe en général parmi les cantons les plus actifs pour les échanges en secondaire 1, au gymnase et pour la formation professionnelle. Des marges de progression sont à relever concernant les échanges d'enseignants de la Haute école pédagogique (HEP) Lausanne, bien que ce dernier point soit récent et en nette accélération.

¹ Il s'agit de la Directive n° 195 du 14 novembre 2024 du DEF intitulée « 12^{ème} année linguistique et accessible via le site : <https://www.vd.ch/def/directives-def>

² Voir à cet égard le communiqué de presse de l'Etat publié le 14 novembre 2024 à l'occasion de la *Deuxième Semaine nationale de l'échange* – « Vaud construit des ponts par-dessus la Sarine », qui met en lumière le travail effectué à longueur d'année par le DEF pour promouvoir les échanges linguistiques et annonce en particulier la signature de cette convention : <https://www.vd.ch/actualites/communiqués-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communique/vaud-construit-des-ponts-par-dessus-la-sarine>

Degré	Type	Nombre d'élèves vaudois	Classement du Canton au niveau national
Primaire	Echanges de classe	467	1 ^{er}
Primaire	Echanges sur période de vacances	10	1 ^{er}
Secondaire 1	Echanges de classe	1616	2 ^{ème}
Secondaire 1	Jumelages	6	2 ^{ème}
Secondaire 1	Echanges sur période de vacances	29	1 ^{er}
Gymnase	Echanges de classe	55	14 ^{ème}
Gymnase	Echanges individuels	22	2 ^{ème}
Gymnase	Echanges sur période de vacances	2	4 ^{ème}
Apprentissage	Echanges formation professionnelle	47	2 ^{ème}
HEP	Echanges d'enseignants	17	10 ^{ème}

Tableau 1 : statistique des échanges 2023 (source : stat.movetia.ch)

À noter que le Canton ne dispose pas de statistiques détaillées concernant la mobilité scolaire et que les chiffres de Movetia n'intègrent pas les échanges effectués sans subvention. A titre d'exemple, environ 250 élèves effectuent de échanges individuels sur temps de vacances sans subvention. Les chiffres du tableau sont donc à interpréter comme un minimum par rapport aux données réelles.

2.2 Sensibilisation

Un dossier de travail sur le suisse-allemand est librement accessible à tous les membres du corps enseignants, afin de leur permettre de présenter les notions de base du dialecte en classe. Cette sensibilisation peut s'inscrire dans un cours d'allemand sur initiative des enseignants de cette matière.

Les établissements peuvent également proposer des cours de dialectes dans leur catalogue de cours facultatifs, une option principalement utilisée dans les gymnases, souvent sans exiger de connaissances préalables. Ces cours permettent de développer les compétences de base du dialecte, avec un accent prioritaire sur l'oralité.

Les hautes écoles proposent des cours d'introduction au suisse-allemand dans le cadre du programme PLUS qui s'adresse aux enfants, ou par le biais de leur centre de langue qui vise l'ensemble de la communauté universitaire. L'approche du programme PLUS est ludique, s'appuyant sur des chansons et des jeux pour offrir un premier contact positif avec le dialecte alémanique, surtout sur le plan conversationnel. Tous les élèves de l'école obligatoire reçoivent de la publicité pour cette formation via leur agenda, et une trentaine d'élèves s'inscrivent chaque année. Ces cours sont gratuits, hebdomadaires et en dehors du temps scolaire. Une démarche est en cours pour collaborer avec les centres jeunesse communaux, afin d'également proposer ces formations en dehors du campus universitaire pour atteindre une plus grande partie du territoire cantonal.

3. PROJETS EN COURS

Le programme de législature 2022-2027 prévoit de promouvoir la mobilité scolaire. Le DEF mène des discussions avec plusieurs cantons alémaniques pour faciliter les échanges au niveau financier (non-facturation des frais d'écolage). Au niveau organisationnel, l'idée d'une plateforme de contact pour faciliter les échanges outre-Sarine a été lancée à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) en présence de Movetia. Le principal défi est de garantir l'authenticité et la qualité des dossiers inscrits sur cette plateforme. Il n'est actuellement pas envisageable d'obtenir des garanties sur les familles d'accueil au niveau national, mais la CDIP discute de l'éventualité d'intégrer

un premier filtre cantonal attestant que ce sont bel et bien des familles d'élèves, par exemple, qui s'inscrivent pour accueillir des étudiants d'une autre région linguistique. La responsabilité de conclure un contrat de confiance pour le séjour linguistique incombera ensuite à la famille qui envoie un élève dans un autre canton. En effet, les institutions ne peuvent assumer cette responsabilité, mais seulement informer et accompagner la recherche.

Un autre axe de développement est de promouvoir les échanges par réciprocité, ce qui facilite les démarches, dans la mesure où la recherche de famille d'accueil devient caduque grâce à un pairage des élèves de deux régions linguistiques. Les outils spécifiques pour implémenter cette stratégie seront discutés lors des prochaines séances de la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO).

S'agissant des supports de sensibilisation et de l'encouragement aux enseignants de l'école obligatoire d'organiser une introduction aux dialectes alémaniques dans le cadre des cours d'allemand, une rubrique spécifique sera intégrée sur le portail pédagogique. Cela permettra de rendre plus visible et de davantage diffuser le matériel pédagogique existant de sensibilisation au suisse-allemand à l'ensemble du personnel pédagogique des établissements vaudois.

Par ailleurs, le 19 septembre 2024, l'Assemblée plénière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a décidé de lancer la production d'une nouvelle collection de manuels romands d'enseignement de l'allemand. Un comité de rédaction sera créé autour d'une directrice ou d'un directeur éditorial. Les professionnels mobilisés seront des enseignantes et enseignants de l'allemand issus de tous les cantons romands. Ce modèle d'une production autonome par la CIIP a été retenu de préférence à l'acquisition de nouveaux manuels disponibles sur le marché, précisément pour mieux tenir compte du plurilinguisme de la Suisse et de la place particulière des dialectes à côté de l'allemand standard. Cette formule permettra d'inclure dans les futurs manuels une sensibilisation aux dialectes alémaniques parlés en Suisse à côté du « Hochdeutsch ». L'intérêt pour cette formule était partagé par tous les cantons romands. A l'avenir, selon un calendrier encore à affiner (mais au minimum d'ici 5 ans), tous les cantons utiliseront la nouvelle collection des manuels d'allemand.

Enfin, les communes seront appelées à jouer un rôle dans la promotion du suisse-allemand, par le biais des centres de jeunes qui pourront offrir, en collaboration avec le programme PLUS (cf. supra point 2.2), des formations courtes et intensives sous forme d'atelier.

4. CONCLUSION

Le présent rapport démontre qu'une stratégie de sensibilisation au suisse-allemand existe déjà dans l'ensemble des degrés de formation vaudois et tend encore à se renforcer. Des mesures d'encouragement sont en cours, ou en projet, pour encore faciliter les expériences immersives de nos élèves. Le Conseil d'Etat vise une approche concertée avec les autres cantons pour atteindre un renforcement des échanges au niveau national. Il aspire également à une mise à disposition de ressources permettant aux chefs de file d'allemand et référents aux échanges d'encourager les enseignants à travailler sur le sujet, afin d'ultimement atteindre les élèves. Cette stratégie permet de respecter les contraintes budgétaires et d'offrir des résultats probants pour notre jeunesse sans s'éloigner du PER.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 janvier 2025.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni